



COVID-19 Recommandations pour la prise en charge des malades et des contacts dès le 9 mars 2020

Etat : 06.03.2020

Buts

- Ralentir la propagation
- Protéger les personnes à risque accru de complications (personnes particulièrement vulnérables)
- Permettre aux services de santé de pouvoir gérer les cas sévères

Motifs

L'endiguement par identification des cas, isolement des cas et quarantaine des contacts

- n'est plus efficace : les symptômes sont souvent légers et pas reconnu par le patient comme pouvant être le COVID-19 ; le critère épidémiologique n'est plus utile car les personnes s'infectent aussi en Suisse
- et absorbe des ressources qui doivent être consacrées aux cas sévères et aux personnes vulnérables

Principes

Distanciation sociale permettant de protéger les plus vulnérables tout en préservant la vie sociale, commerciale et économique

- Les services de santé priorisent la prise en charge des cas sévères et des personnes à risque accru de complications
- Le personnel de santé est protégé
- Les malades qui ne nécessitent pas de prise en charge médicale ne sont pas toujours testés et restent à domicile volontairement

Personnes particulièrement vulnérables

Les personnes de plus de 65 ans ainsi que les personnes ayant

- de l'hypertension,
- du diabète,
- une maladie cardiovasculaire,
- une maladie respiratoire chronique,
- un système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement
- un cancer

sont les plus à risque de présenter des symptômes sévères.

La gestion de l'épidémie vise à les protéger.

Gestion des personnes symptomatiques et des cas confirmés

Les personnes présentant des symptômes aigus d'une infection des voies respiratoires (fièvre et toux) :

- restent à domicile jusqu'à 24h après la fin des symptômes (**auto-isolement**)
- n'appellent un médecin que si leur état de santé le nécessite:
 - Risque accru de complications (personnes particulièrement vulnérables)
 - Difficultés respiratoires
 - Symptômes respiratoires qui s'aggravent

- Leurs contacts proches (vivant sous le même toit, relations intimes) sont informés d'être attentifs à leur état de santé, afin de s'auto-isoler dès qu'ils ont des symptômes

Critères de test :

Seuls sont testés les patients qui ont des **symptômes aigus des voies respiratoires (p.ex. toux, difficultés respiratoires) et de la fièvre**

ET

qui présentent un des critères de test suivants :

1. Symptômes sévères, c'est-à-dire présentant des critères médicaux d'hospitalisation (pneumonie bilatérale, ARDS...)
2. Personnes à risque accru de complications (personnes particulièrement vulnérables)
3. Professionnels de santé travaillant dans une structure de soins, en contact direct avec les patients
4. Personnel des établissements médico-sociaux en contact direct avec les résidents et les patients

Remarque : transitoirement un critère épidémiologique peut également orienter l'indication au test concernant les personnes qui ont des symptômes respiratoires et de la fièvre ET qui au cours des 14 jours précédent le début des symptômes:

- a. ont séjourné hors de Suisse dans une zone affectée
- b. ont eu un contact étroit avec un cas confirmé

Les médecins traitants peuvent prendre la décision de tester des personnes symptomatiques ne présentant pas ces critères, p.ex. si cela contribue à la protection de personnes particulièrement vulnérables. Il est préférable d'éviter que les personnes qui n'en ont pas besoin fréquentent les services de santé. En l'absence de traitement spécifique un test ne change pas l'attitude thérapeutique.

Les cas confirmés sont à déclaration obligatoire (voir www.bag.admin.ch/infreporting)

Isolement des cas confirmés :

- A domicile si l'état général le permet (**auto-isolement**) → Fin de l'isolement : 48h après la fin des symptômes pour autant qu'au moins 10 jours se soient écoulés depuis le début des symptômes
- A l'hôpital pour les cas sévères → Retour à domicile dès que l'état clinique le permet ou fin de l'isolement à l'hôpital selon les critères cités plus haut

Pour l'isolement à domicile les patients reçoivent une fiche d'information avec des recommandations pour éviter la transmission (document disponible sur le www.bag.admin.ch/neues-coronavirus)

Gestion des contacts de cas confirmés :

Les contacts étroits d'un cas confirmés sont invités à rester à domicile en **auto-quarantaine** : les médecins hospitaliers et traitants recommandent aux contacts étroits proches (personnes vivant sous le même toit, relations intimes) des personnes confirmées de rester à domicile pendant 5 jours après le début des symptômes de la personne confirmée (puisque les symptômes apparaissent dans ce délai dans la majorité des cas), de rester attentifs à leur état de santé, d'éviter d'entrer en contact avec des personnes particulièrement vulnérables et de s'auto-isoler en cas de symptômes. Les contacts avec facteurs de risque (personnes remplissant les critères de test) reçoivent l'instruction de consulter pour se faire tester s'ils ont des symptômes.

Pour l'auto-quarantaine à domicile les personnes concernées reçoivent une fiche d'information avec des recommandations pour éviter la transmission (document disponible sur www.bag.admin.ch/neues-coronavirus)

Les professionnels de santé qui travaillent en contact avec des patients et qui ont été exposés sans protection à un cas confirmé (contact professionnel ou privé) peuvent continuer à travailler avec un masque chirurgical en permanence et une hygiène des mains irréprochable, surveillent leur état de

santé, et sont testés et mis à l'arrêt de travail en cas de symptômes (voir les recommandations détaillées sur www.swissnoso.ch).

Protection du personnel de santé

Les recommandations pour la protection du personnel de santé en contact avec les patients figurent sur le site internet de swissnoso (www.swissnoso.ch).

Règles d'hygiène et de comportement pour la population

La campagne de l'OFSP informe sur règles d'hygiène et comportement. Le matériel peut être téléchargé et commandé sur www.bag-coronavirus.ch

D'autres recommandations se trouvent sur le site www.bag.admin.ch/neues-coronavirus